

Réussite à l'École, réussite de l'École

BERNADETTE GROISON

L'École est à l'image de notre société actuelle : fracturée et inégalitaire. L'âge d'or d'une école égalitaire est un mythe, tout comme l'idée que l'École puisse corriger, à elle seule, les aspects les plus négatifs de la société. La dernière enquête PISA de 2023 montre que le niveau moyen des élèves français est comparable à celui des autres pays de l'OCDE. Mais cette moyenne cache des écarts importants entre les meilleurs élèves et les moins bons, écarts qui s'accroissent de plus en plus.

L'École française réussit aux élèves les plus favorisés

La part des élèves par génération obtenant le baccalauréat a fortement augmenté, atteignant 79 % en 2023. Cette progression est essentiellement liée à la filiarisation, c'est-à-dire le développement des filières comme les bacs professionnels.

Les clivages sociaux sont importants entre ces filières : 70 % des enfants d'ouvriers ont un baccalauréat professionnel ou technologique et 75 % des enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général.

En France, les parcours scolaires et l'orientation des élèves sont davantage déterminés par leur origine sociale que par leur choix et leurs compétences. Pourtant, permettre à tous les élèves de réussir, c'est leur permettre d'exprimer leurs aspirations, de choisir leur orientation et non de la subir.

Le principe d'égalité des chances est trompeur : il n'assure pas l'effectivité du droit à l'éducation ni à la réussite de l'élève. Il met en demeure l'élève d'assurer lui-même sa réussite. Le CESE préconise de parler de la réussite de tous les élèves car il revient à l'École de les accompagner pour parvenir à la réussite.

On ne transforme pas l'école sans les acteurs

Changer l'École se fait en co-construction avec tous les acteurs. C'est pourquoi la commission Éducation, culture et communication s'est appuyée, pour cet avis, sur de nombreuses contributions des actrices et acteurs de terrain. Les préconisations ont ainsi été construites grâce à la contribution de la Délégation aux Outre-mer du CESE, des contributions de 11 CESER et grâce aux échanges avec les personnes rencontrées dans les territoires lors de déplacements dans des écoles et des établissements scolaires et lors de la journée délibérative du 21 novembre 2023 qui a rassemblé une cinquantaine de personnes pour échanger et faire des propositions à la commission.

Cette volonté d'associer celles et ceux qui font l'École au quotidien s'illustre dans cet avis par la diversité des personnes rencontrées : élèves, représentant.es de parents d'élèves, personnels de l'éducation, élu.es, représentant.es d'associations...

Avec cet avis, le CESE souhaite que soit engagé un changement de paradigme pour l'École. Il appelle à un débat démocratique pour en redéfinir les finalités et engager les transformations nécessaires pour assurer la réussite de toutes et tous. Ce choix nécessite une articulation entre les politiques scolaires et les autres politiques publiques (logement, transport, culture...). L'École doit être un lieu qui permette à chaque jeune de se construire, de surmonter ses difficultés, d'apprendre et, d'imaginer le monde de demain pour faire société ensemble.



Près de 6 Français sur 10 considèrent que l'école ne donne pas les mêmes chances à tous et toutes

Sondage Ifop, mai 2023

Pour une École de la réussite pour toutes et tous

AVIS

1 REDÉFINIR LES FINALITÉS DE L'ÉCOLE

→ **Pourquoi ?** Les réformes se multiplient pour tenter de répondre aux nombreuses difficultés qui traversent le système éducatif, sans réelle évaluation des résultats obtenus. Il faut collectivement clarifier et déterminer les finalités qui sont celles de l'École aujourd'hui.

→ **Comment ?** En organisant un **débat démocratique** (convention citoyenne, états généraux...) associant tous les acteurs de la communauté éducative et tous les publics ;

Il faut aujourd'hui garantir les moyens et de meilleures conditions de scolarisation des élèves, de la maternelle au lycée pour assurer la réussite de tous les élèves.

2 FAVORISER L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ DANS LES TERRITOIRES

→ **Comment ?** Mettre en place un plan pluriannuel pour **réduire la ségrégation sociale et pour réduire, de plus de 30 %, les écarts des Indices de Position Sociale (IPS)** entre les établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés au sein d'un même territoire ;

Réviser la carte scolaire et celle de l'éducation prioritaire pour prendre en compte l'évolution des territoires en s'appuyant sur l'indice de position sociale ;

Installer, partout, des observatoires de la mixité sociale et scolaire et de la réussite éducative, au niveau national et territorial, pour proposer un état des lieux et un diagnostic et faire des recommandations.

3 CONFORTER LES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

→ **Comment ?** Organiser une concertation avec les acteurs de la communauté éducative **pour améliorer les conditions de scolarisation des élèves** en réfléchissant par exemple : aux **effectifs par classe**, aux temps de **transport**, aux aides aux devoirs, à la restauration, à la santé physique et psychique, à l'accès aux soins, à l'organisation des **emplois du temps**, à la pédagogie différenciée, à faire classe dehors et penser l'école hors les murs, à l'aménagements des espaces, etc.

Mettre en place un « espace-parents », de façon obligatoire, dans toutes les écoles et établissements scolaires, à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués.

Renouveler la formation initiale des enseignantes et des enseignants pour sécuriser une entrée progressive dans le métier et **mettre en place des plans de formation continue** véritablement centrés sur leurs besoins, individuels et collectifs.

4 RECONNAITRE ET VALORISER TOUS LES PERSONNELS QUI CONTRIBUENT AU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

→ **Comment ?** Déployer un **plan d'urgence de recrutement des enseignantes et des enseignants** des premier et second degré ; Voter une loi de programmation de **revalorisation des rémunérations** des enseignantes et des enseignants ; Impulser un plan de recrutement et de revalorisation des **personnels non enseignants** de l'État et des collectivités territoriales.

LA RAPPORTEURE

Bernadette GROISON

bernadette.groison@lecese.fr • 01 44 43 64 05

Bernadette Groison est professeure des écoles. Elle a été secrétaire générale de la Fédération syndicale unitaire (FSU), la première fédération syndicale en France de l'enseignement. Elle siège au CESE au sein du groupe Alternatives sociales et écologiques. Elle est vice-présidente de la commission Éducation, culture et communication.